



Flash Info N° 1 - Novembre 2023

Contact

761 Route d'Albi
81800 RABASTENS
06 83 34 37 83
apa-81@orange.fr

Le conseil d'administration de l'APA a décidé de produire semestriellement un flash info à nos adhérents afin de les informer de l'actualité qui nous concerne et de la vie de notre association.

Cette première publication est adressée à tous les piégeurs, les suivantes seront diffusées uniquement aux adhérents.

Actualités Locales

► Retour sur l'AG du 24 juin 2023 :

Après avoir œuvré durant 12 années, Jean Munoz a présidé le 24 juin sa dernière Assemblée Générale, comme annoncé l'année précédente.

Un nouveau conseil d'administration a été présenté, soumis au vote de l'assemblée, et un nouveau bureau a été mis en place.

Cette nouvelle équipe rajeunie assurera le relai pour le fonctionnement de notre association

A participé à cette assemblée, notre fondateur de l'APA-81 Jean-Edouard FOURGASSIE qui avait présidé 13 années après la création de l'association. Malgré son âge, Jean Edouard a pris la parole pour clôturer et a captivé l'assemblée, bien entendu sans micro.

Je tiens à remercier vivement Jean Munoz pour son engagement dans la gestion de l'association, en assumant simultanément le rôle de trésorier et de secrétaire sur les derniers exercices, et pour l'accompagnement qu'il apporte et apportera auprès du nouveau bureau .

Rassurez-vous ! il ne raccroche pas ses pièges, comme bien des piégeurs seule la perte de leur mobilité les a contraint, fidèle à la devise de l'association.



Jacques COUSTET nouveau Président

► Le nouveau CA:

Jacques COUSTET
Président
761 Rte d'Albi-81800 RABASTENS

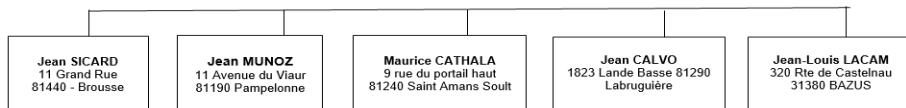
Claude FAU
Vice-Président
La Manaudié
81440 - Brousse

Jean Marc RAFFANEL
Trésorier
284 Route de Terrebaissié- 81310 Lisle-sur-Tarn

Christian MEDALLE
Secrétaire Adjoint
170 Ch de Gallagues - 81000 - ALBI

Dominique ROUANET
Secrétaire
10 Rue des docteurs SICARD 81100
CASTRES

ADMINISTRATEURS



► La gestion des pièges:

Un stock important de pièges est disponible sur 2 sites:

→ Un site à Pampelonne géré par Jean Munoz.

→ Un site à Brousse géré par Claude Fau.

Un Bon de commande est joint en annexe.

► Les captures saison 2021/2022:

→ Baisse des prises de renards, corneilles, prises stables pour la fouine et la pie. Chute des prises pour le ragondin.

→ Alors que le département compte environ 2500 Piégeurs, seulement 332 relevés de piégeage sont récupérés, 284 Exploités et 48 vierges. 1/3 des communes du département ne déclarent pas de prises.

→ Retourner les bilans permet de continuer à l'avenir de piéger ou de participer à la régulation des espèces ESOD. Vos résultats sont importants et alimentent les données justifiant la présence des espèces et contribuent ainsi auprès du ministère de l'environnement à soutenir le maintien de certaines espèces parmi la liste des ESOD (Ex-nuisibles)! D'un chiffre nous arrivons à un arrêté, cela vaut donc la peine de s'en donner les moyens . **Les relevés annuels de piégeage sont disponibles à la Fédération Départementale des Chasseurs.**

► Les adhésions saison 2022/2023:

► Sur l'année cynégétique 2021/2022, notre association a enregistré 358 adhésions. Vu le grand nombre de piégeurs sur le département c'est désolant. Nous rappelons que la cotisation n'est que de 20€ et comprend l'assurance responsabilité civile du piégeur, ainsi que l'assurance vol et destruction des pièges. Une adhésion de soutien serait la bienvenue!

Sur l'exercice en cours, nous n'avons à ce jour que 254 adhérents. Il n'est pas trop tard pour adhérer. **Nous sollicitons tous les piégeurs qui le souhaitent à nous rejoindre** (voir bulletin d'adhésion joint en annexe).

► Les déclarations de dégâts saison 2021/2022:

La baisse est inquiétante, et ce malgré l'importance des dommages aux élevages et aux cultures. **Rappel: sans dégâts pas de piégeage !!!** (le formulaire de déclaration est disponible sur le site de la FDC81)

► Défraiement des prises de renard saison 2021/2022

Le montant des défraiements aux piégeurs versé en 2023 est de 8820€ (4€/par queue), à comparer au montant des cotisations qui est de 6660€. Dans ce domaine il y a de « la triche », car certains piégeurs déclarent des queues de renards tués en action de chasse dans leur société d'appartenance.

Il faut donc que chaque piégeur déclare uniquement les renards piégés pour garantir la fiabilité des chiffres.



Actualités Régionales

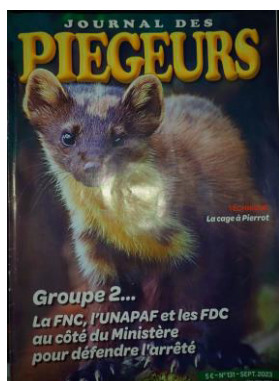
► ASSEMBLEE GENERALE DE L'URAPA: (26 aout 2023)

- Subvention ragondin en cours. Le solde de 28000€ a été réclamé à la région, sur la base des 65000 attribués.
- Vison d'Amérique. Une subvention pourrait être demandé à la région pour piéger le Vison d'Amérique au profil du vison d'Europe en cours de ré-introduction.

Actualités Nationales

► Nouvel arrêté du groupe 2:

- Malgré que notre préfecture ait validé la martre dans la liste des ESOD, elle n'a pas été retenue dans le nouvel arrêté. La liste des ESOD reste donc identique.
- Les piégeurs de la Corrèze boycottent le piégeage sur leur dept suite à la perte de la pie bavarde de la liste des ESOD.
- Les associations « amies », notamment LPO ont attaquées la totalité des arrêtés.



Bulletin d'abonnement (ne pas utiliser pour un réabonnement)

NOM: Prénom: N° agrément:

Adresse:

Code postal: Ville:

Abonnement d'un an (quatre numéros): <input type="checkbox"/> 11,00 €	} Piégeurs agréés	<input type="checkbox"/> 18,00 €	} Non agréés ou étrangers de la CEE
Abonnement deux ans (huit numéros): <input type="checkbox"/> 21,00 €		<input type="checkbox"/> 35,00 €	
Abonnement trois ans (douze numéros): <input type="checkbox"/> 31,00 €		<input type="checkbox"/> 52,00 €	

Adresser le présent bulletin d'abonnement accompagné d'un règlement (à l'ordre de "Sarl Journal des Piégeurs") à l'adresse suivante:
Journal des Piégeurs - 1 rue de la Passotte - 57070 METZ

Prochaine édition vers avril 2024:

Retour sur les formations, Point sur les attaques des arrêtés, Convention pigeons, Rappel réglementaire, Conseil de piégeageetc